

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : ProKlenz® Booster Sterile Detergent
 Code du produit : 1S13
 Groupe de produits : Produits du commerce

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Produit destiné uniquement à un usage industriel
 Utilisation de la substance/mélange : Haute performance additifs détergents

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
 P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
 Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service Clients-Produits Scientifiques)
 US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited
 IDA Business and Technology Park
 Tullamore
 County Offaly
 R35 X865
 Ireland.
 Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
 Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 5 (Oral) H303
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger
 Mentions de danger (CLP) : H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et des protections pour les yeux/des protections pour le visage
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

ProKlenz® Booster Sterile Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hexyl D-glucoside	(n° CAS) 54549-24-5 (Numéro CE) 259-217-6	5 - 10	Eye Dam. 1, H318
Peroxyde d'hydrogène	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9	3 - 7	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Orale), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Alcohols, C9-11, ethoxylated	(n° CAS) 68439-46-3 (Numéro CE) 614-482-0	3 - 7	Eye Dam. 1, H318
Poly(oxy-1,2-ethanediy), .alpha.-(2-ethylhexyl)-.omega.-hydroxy-	(n° CAS) 26468-86-0 (Numéro CE) 607-943-2	3 - 7	Not classified

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux
- Premiers soins après contact avec la peau : Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler aussitôt un médecin
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Donner de l'eau ou du lait si la personne est consciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols. Peut provoquer une irritation des muqueuses et voies respiratoires
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux
- Symptômes/lésions après ingestion : Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Arroser avec beaucoup d'eau. Utiliser extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes
- Agents d'extinction non appropriés : Composés organiques. Comme le peroxyde d'hydrogène peut réagir avec une variété de matières organiques, et peut former des mélanges explosifs, des composés sensibles à un choc, et initier le feu. Mousse n'est pas efficace comme l'oxygène et de la chaleur continuent d'être générés sous la couverture de mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Le produit contient : Peroxyde d'hydrogène. Lors de la décomposition libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu. Les conteneurs peuvent gonfler et éclater lors d'un incendie en raison de la pression interne causée par la chaleur

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

ProKlenz® Booster Sterile Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Equipements de protection des pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
- Autres informations : Oxygène évolution décomposition peut éclater des conteneurs scellés et accélérer le rythme de d'autres matériaux combustibles brûlants. Matière humide en contact avec le papier, le bois, le tissu, etc peut provoquer une combustion spontanée de la matière organique

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées, vapeurs. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage
- Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. suivi d'un rinçage à l'eau. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles. Conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables

- Autres informations : Le produit peut être envoyé à un égout sanitaire et abondamment avec de l'eau, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. tenir à l'écart des matières incompatibles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas porter de chaussures à semelles de cuir

- Mesures d'hygiène : Veiller à une propreté correcte et à un ordre. Se laver mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements contaminés doivent être soigneusement lavés afin d'éliminer un risque potentiel d'incendie retardée

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une aération suffisante. il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation
- Matières incompatibles : Bases fortes. Oxydants puissants. Matières organiques. Agents réducteurs. Métaux alcalins. Bois. Papier. Cuivre et ses alliages. Cyanures. Permanganate de potassium. Matières combustibles. Composés du chrome hexavalent
- Interdictions de stockage en commun : Ne pas entreposer à proximité d'oxydants. Tenir à l'écart des matières incompatibles
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
France	VME (mg/m ³)	1,5 mg/m ³
France	VME (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1 ppm


ProKlenz® Booster Sterile Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2,8 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	2 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
USA - IDLH	US IDLH (ppm)	75 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection
- 
- Protection des mains : Porter des gants de protection. Utilisez des gants en Néoprène. Utiliser des gants construits en matériaux résistants chimiques tels que le caoutchouc nitrile lourd si fréquente ou contact prolongé est prévu
- Protection oculaire : Porter des lunettes anti-éclaboussures
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Porter des manches longues. Bottes
- Protection des voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque approprié
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Liquide ambre clair
- Couleur : Ambre clair
- Odeur : Légère odeur chimique
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 4,5 - 6
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Masse volumique : 1,04 g/ml Gravité Spécifique
- Solubilité : Eau: complètement soluble
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

ProKlenz® Booster Sterile Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts. matières organiques. Agent réducteur. Métaux alcalins. Sels métalliques. Des matériaux facilement oxydables tels que le papier, le bois, le soufre et l'aluminium. Cuivre et ses alliages

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Dégagement possible de fumées toxiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : >5000 mg/kg (rat)

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
DL50 orale rat	801 mg/kg
DI 50 cutanée rat	4060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2 g/m ³ (Temps d'exposition: 4 h)
ATE (voie orale)	801,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2000,000 mg/kg de poids corporel
ATE (gaz)	4500,000 ppmv/4h
ATE (vapeurs)	2,000 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	2,000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 4,5 - 6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves

pH: 4,5 - 6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
CL50 poisson 1	16,4 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce: Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	7,7 mg/l (Temps d'exposition: 24 h - Espèce: Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,5 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Chlorella vulgaris)

ProKlenz® Booster Sterile Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
CL50 poissons 2	18 - 56 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [Statique])
CE50 Daphnie 2	18 - 32 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna [Statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

ProKlenz® Booster Sterile Detergent	
Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ProKlenz® Booster Sterile Detergent	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
BCF poissons 1	(pas de bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides. Conteneur reste dangereux lorsqu'ils sont vides. Continuer à observer toutes les précautions

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Ne pas expédier par transport aérien en raison de l'existence d'une fermeture ventilée comme il existe un potentiel d'augmentation de la pression due à la libération de l'oxygène

14.6.4. Transport par voie fluviale

Aucune information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

ProKlenz® Booster Sterile Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 01/08/2018

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Orale)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Acute Tox. 5 (Orale)	Catégorie 5- Toxicité aiguë (orale)
Aquatic Chronic 3	Catégorie 3 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies